

Le contrat de ville 2015-2020

cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

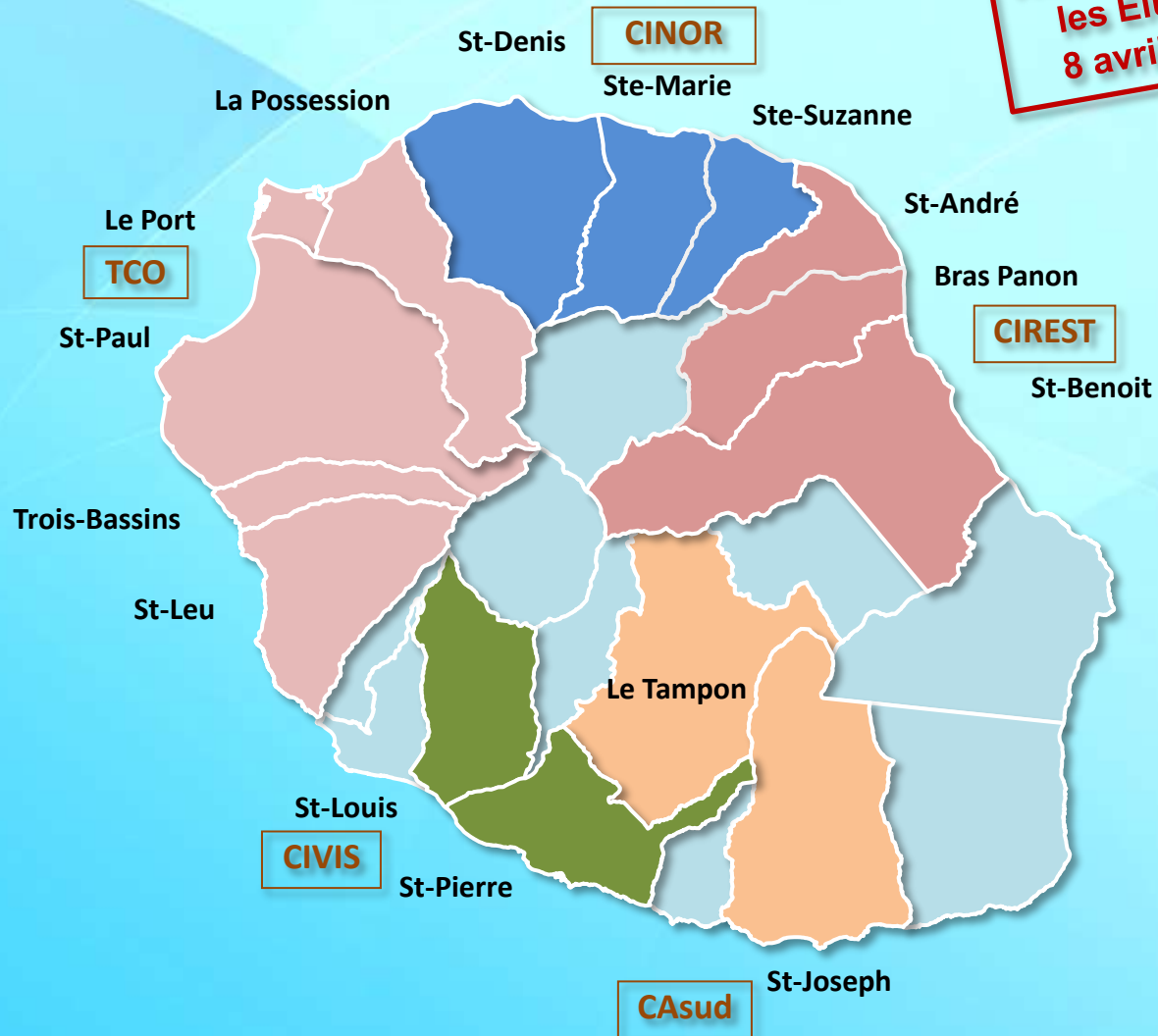


DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE



CR-C SUR
Ile de la Réunion
avril 2015

Rencontre avec
les Élus du
8 avril 2015



Le contrat de ville 2015-2020

cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE



CRCSUR

Ile de la Réunion
avril 2015

**C'est l'outil rénové
de la politique de la ville.**



Cette rénovation est fondée sur :

UN TERRITOIRE : une seule géographie prioritaire
fixée par décret pour l'ensemble du territoire national,

UN PROJET : une ambition collective
élaborée avec les habitants et planifiée sur 6 ans,

UNE GOUVERNANCE ET UN PARTENARIAT autour d'un engagement opérationnel du droit commun :
une intervention coordonnée de tous les acteurs concernés par les conditions de vie dans le quartier

UNE INGENIERIE :
une ingénierie territoriale de pilotage et de coordination

Une politique rénovée par la loi du 21 février 2014*

Une politique rénovée et resserrée autour :

D'un contrat

qui engage la responsabilité de ses signataires

D'un programme d'interventions

reposant sur 4 piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- l'emploi et le développement économique,
- la laïcité et la citoyenneté

D'un enjeu de « territorialisation » avec les différents périmètres

quartier prioritaire réglementaire, territoire de veille et quartier vécu

Avec comme objectif :

La recherche d'efficacité sur les territoires les plus fragiles

Depuis plus de 30 ans, l'État et les collectivités luttent contre le décrochage et la ghettoïsation de plusieurs quartiers urbains et de leurs habitants. Mais les progrès accomplis restent faibles et dire que « sans politique de la ville cela aurait pu être pire » n'est pas satisfaisant.

Il était donc indispensable de refonder cette politique au cœur des villes et de l'ancrer durablement parmi les autres politiques publiques.

* loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Une seule géographie prioritaire

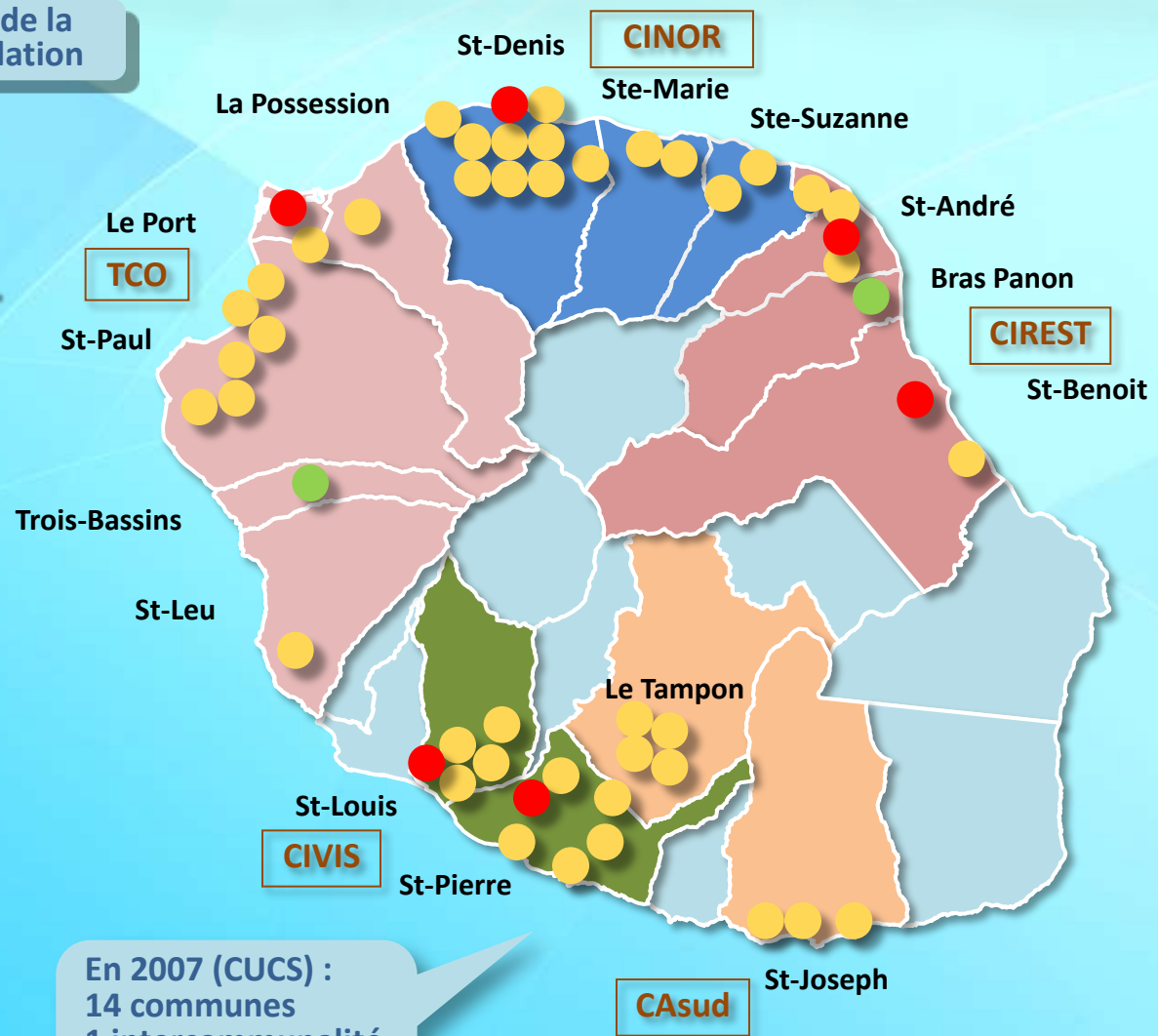
A La Réunion, cela concerne **162.000 personnes** dont le revenu moyen* est inférieur à 500 € par mois.

20% de la population

1/3 du SMIC

- 13 communes, 5 intercommunalités, 48 quartiers prioritaires
- dont 6 programmes de rénovation urbaine (ANRU)
- 2 communes sortantes avec territoires de veille

* revenu moyen déclaré par unité de consommation



En 2007 (CUCS) :
14 communes
1 intercommunalité
41 quartiers
dont 5 PNRU

L'ambition d'un projet élaboré avec les habitants

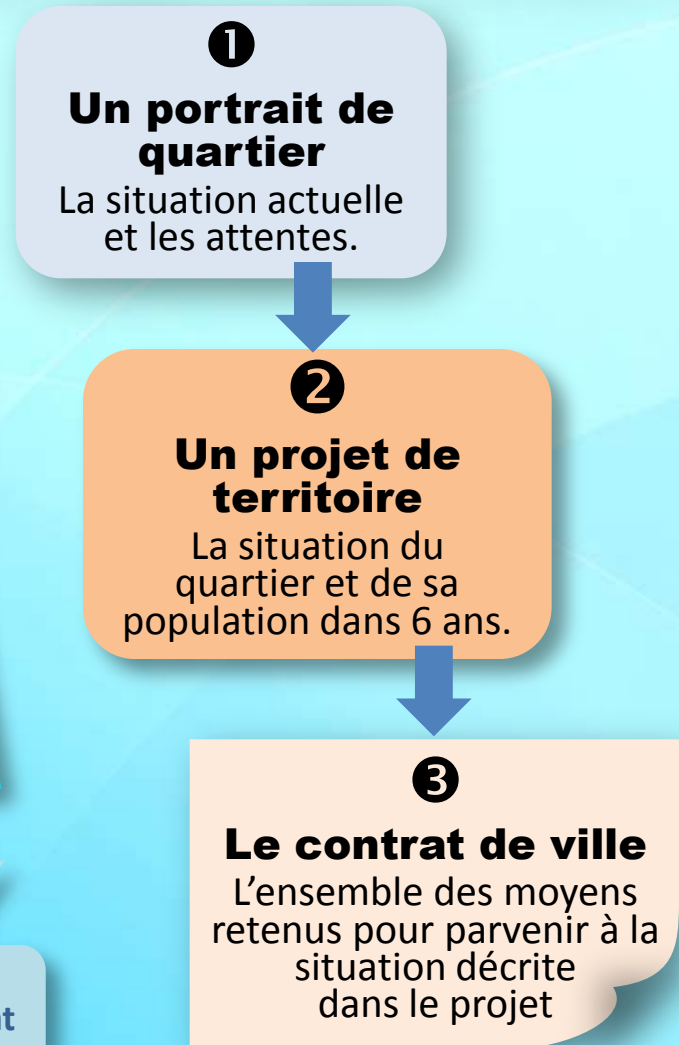
Une démarche communale support à la contractualisation :

L'organisation d'une participation démocratique

par la mise en place, dans chaque quartier, d'un « Conseil citoyens » (ou d'une « Maison du Projet » pour les quartiers NPNRU) où sont représentées ses forces vives : habitants, commerçants, associations, etc.

- Gestion des 3 étapes par la commune,
- Co-construction de chacune avec le « Conseil citoyens » et les acteurs de droit commun.

en 2007 :
2 étapes : le diagnostic et le contrat
2 acteurs : la Commune et l'État



Des acteurs de droit commun solidaires et déjà engagés

L'essentiel des actions de proximité est contractualisé sur 6 ans avec les acteurs de droit commun...

2013, 2014 – signature des conventions interministérielles d'objectifs et de moyens généraux :

- engagements de réalisation de diagnostics ciblés, d'actions de terrain, d'évaluations,
- adossement aux cadres thématiques : CPER, PEDT, CLS, REP, etc.

2014 – installation du Comité interservices départemental (CIS) :

- pilotage de la mobilisation locale et désignation de référents institutionnels.

2015 – signature de conventions régionales de moyens et d'interventions

- Comité interservices d'arrondissement (suit l'évolution de l'élaboration des contrats de ville,
- participation des institutions à la préparation et à l'élaboration des contrats.

En 2007, la plupart des partenariats étaient gérés annuellement par la commune



L'ingénierie communale au centre du contrat et de sa mise en œuvre

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014, la Commune a en charge le portage du dispositif national « Contrat de ville » ...

Un rôle sur lequel repose la réussite du contrat :

- Éclairer chaque partenaire sur la situation du quartier et de sa population,
- Organiser et animer la participation des habitants,
- Conduire la formulation d'objectifs au sein d'un projet global au service des lieux et des personnes,
- Organiser et piloter la réalisation de ce projet,
- Suivre le bon déroulement des actions et mettre en œuvre toute initiative qui en renforcerait l'efficacité.

C'est une évolution majeure de la mission des chefs de projet, axée sur le pilotage et non plus sur l'action elle-même.

Une mission proche de celle liée aux contrats de ville de 1^{ère} génération 2000-2006.

Cela implique un renforcement des organisations et des compétences.

Un pilotage partagé

Au niveau régional :

**Sous-préfet
et DJSCS**

- Coordination des contributions de droit commun,
- Pilotage de la préparation et de la mise en œuvre des contrats,
- Pilotage des dispositifs transversaux et thématiques.

Au niveau de l'arrondissement :

**Sous-préfet et
intercommunalité**

- Coordination des interventions thématiques,
- Coordination des niveaux de développement territoriaux.

Au niveau de la collectivité :

**Le Maire et
son équipe**

- Conduite du projet de quartier et du contrat de ville,
- Ajustement avec les autres partenariats et outils communaux,
- Intégration de la participation des habitants,
- Gestion de la dotation « Politique de la ville »

Une évaluation sera conduite chaque année par un « Observatoire national de la politique de la ville » et ses antennes en région.

Deux acteurs en appui stratégique, méthodologique et opérationnel :

- Les délégués du préfet, créés en 2009,
- Le centre de ressources, créé en 2008.

Vos interlocuteurs locaux

cget
**Commissariat
général
à l'égalité
des territoires**

RÉMY DARROUX

**SOUS-PRÉFET
CHARGÉ DE MISSION
COHÉSION SOCIALE
ET JEUNESSE**

**Délégué du préfet
- nord -
Mikaël GUEZELOT**

**Déléguée du préfet
- est -
Sophie LAW-TONG**

**Délégué du préfet
- sud -
Daniel VITAL**

**Déléguée du préfet
- ouest -
Myriam SAVIO**



**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE**



**Direction de
l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Chef de pôle
« Promotion
jeunesse égalité
des chances »
Jacky PRIANON**

**Gestionnaire
Raymonde ANGÉ**

**ANRU
- sud & ouest -
Sylvie DELABEYE**

**ANRU
- nord & est -
Francis EHRHART**

CRC SUR

**CENTRE DE
RESSOURCES
(GIP)**

**Présidente
Denise HONG-
HOC-CHEONG
Directrice de la DJSCS**

**Directeur
Bernard DEVIENNE**

**Directrice de projets
Yolaine BLANPAIN**

Les étapes de la contractualisation

8 avril 2015

Se concerter et s'engager

Signature des protocoles globaux de préfiguration 2015

Organisation de l'ingénierie



Mise en place des « Conseils citoyens »

Réalisation des portraits de quartier

16 avril 2015

👉 Formation sur les enjeux de « Santé » avec l'ARS-OI

👉 Formations pratiques sur le contrat de ville par le CNFPT, qui s'achèveront par la démarche « Emploi et économie »

mai 2015

Signature des conventions régionales de droit commun

Écriture des projets de territoires et des contrats qui les concrétisent

juin 2015

Intégration des enjeux transversaux : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la citoyenneté

juin 2015

Signature des contrats de ville 2015-2020 et des protocoles de renouvellement urbain 2015-2020

juillet 2015

Démarrage de la mise en œuvre des actions

février 2016

Bilan des 6 premiers mois du contrat



Le processus d'élaboration du contrat

Travail préparatoire interne à l'État :

Mise en place de l'équipe interministérielle
Constitution du point de vue de l'État sur la situation des quartiers.

Phase 1.1

Définition des périmètres des quartiers prioritaires.

Mise en place autour d'un pilotage conjoint État - Intercommunalité - Communes

d'une gouvernance partenariale adaptée assurant une mobilisation large des acteurs et d'un comité technique.

Phases 2.1 et 2.2

Création de groupes de travail thématique pour chacun des piliers du contrat :

Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Développement économique-emploi intégrant les axes transversaux

Phases 2.3

Élaboration d'un diagnostic territorial participatif de la situation des quartiers prioritaires au sein de l'intercommunalité, dans le cadre d'une démarche intégrée articulant les dimensions sociale, économique et urbaine

Phase 3

Définition des enjeux territoriaux, des orientations stratégiques et des objectifs qui structureront le futur contrat

Pour chaque orientation stratégique, définition d'un plan d'action et formalisation des engagements de droit commun permettant d'y répondre

Phase 3

Travail préparatoire interne aux collectivités :

Clarification des rôles respectifs de l'intercommunalité et des communes.

Sur la base du projet de territoire, constitution du point de vue des collectivités sur la situation des quartiers.

Phase 1.2

Quelques éléments de bilan

Points de vigilance généraux après analyse des premiers contrats...

Des piliers « cadre de vie et renouvellement urbain », « cohésion sociale » et « emploi et développement économique » encore insuffisamment articulés entre eux.



Pilier « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » :

Point positif :

Certains contrats retiennent une démarche globale permettant de traiter ensemble les enjeux liés à l'emploi et au développement économique.

Point de vigilance :

La partie développement économique est parfois moins développée que la partie emploi.

Quelques éléments de bilan

Points de vigilance généraux après analyse des premiers contrats...



Pilier « URBAIN » :

Points de vigilance :

- Nécessité d'appuyer les actions sur un véritable diagnostic, y compris lorsque le site n'est pas retenu dans le cadre du NPNRU,
- Nécessité d'une association systématique des bailleurs,
- Les enjeux relatifs au transport et à la mobilité sont souvent intégrés au pilier développement économique et emploi. Elle doit également apparaître en effet miroir dans le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain.

Quelques éléments de bilan

Points de vigilance généraux après analyse des premiers contrats...



Pilier « COHÉSION SOCIALE » :

EDUCATION - Points de vigilance :

- Intérêt de prendre en compte dans le diagnostic, les moyens mobilisés par l'éducation nationale, y compris dans le cadre de sa géographie prioritaire, notamment sur la thématique « décrochage scolaire »,
- Nécessité de prévoir des objectifs opérationnels,
- Nécessité d'intégrer au contrat l'ensemble des dispositifs (CLAS, REAAP, école ouverte, cordées et internats de réussite...).

Quelques éléments de bilan

Points de vigilance généraux après analyse des premiers contrats...



Pilier « COHÉSION SOCIALE » :

SANTE - Points de vigilance :

- Intérêt de traiter la question du déficit de l'offre de soins à l'échelle de l'intercommunalité afin de définir avec l'ensemble des acteurs une politique de santé territoriale globale pour un parcours médical facilité et la mise en place d'une politique de prévention,
- Intérêt de la mise en place d'un CLSM pour construire un diagnostic partagé en matière de santé mentale,
- Nécessité d'associer les caisses (CGSS, CAF, CRAMIF...) le plus en amont possible dans la réflexion.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
**Culture
Communication**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE HAUT COMMISSAIRE
AUX SOLIDARITES ACTIVES
Contre la pauvreté

CR-C SUR
Ile de la
Réunion
avril
2015

COHESION

la Politique
de la Ville
des acteurs
des quartiers

n° 5
octobre
2010

lettre de la
Dynamique Espoir Banlieues
à la Réunion
diffusée par le



Centre de Ressources
de la Cohésion Sociale
Urbaine de la Réunion
2, rue Jean Castel
97400 St-Denis
tel 0262 41 98 89
fax 0262 56 29 56
b.devienne@driv.fr

**2011, ANNÉE DU
BÉNÉVOLAT ET DU
VOLONTARIAT DANS
L'UNION EUROPÉENNE**

- objectifs principaux :
 - leur créer un cadre propice,
 - leur donner les moyens d'agir et en améliorer la qualité,
 - les reconnaître et les valoriser,
 - sensibiliser l'opinion publique.

ccc.ccsa.fr/esp/esp.htm#2011

**LA REPRÉSENTATION
DES ASSOCIATIONS
DANS LE DIALOGUE
CIVIL**

Rapport de Luc FERRY,
Président du Conseil
d'Analyse Stratégique du
Premier ministre, sept. 2010
ccc.ccsa.fr/esp/esp.htm#2010

« DANS LE FÉNOIR »

Bande dessinée créée par
la Brigade de Prévention
de la Délinquance Juvenile
à La Réunion destinée aux
8-11 ans pour les sensibiliser
à la lutte contre les violences
intrafamiliales.

Y voir clair... Le 15 juin les 80 chefs de projet communaux se sont
lors de l'évaluation des CUCS menée par la DRIV et le CR-C SUR. Un
une grille d'indicateurs pertinents qui puisse fonder les choix et
programme d'actions et ses ajustements, le gouvernement des r
engager, le rendu-compte des actions menées et de leurs effets
les pratiques significatives, celles qui ont réussi comme celles
Au-delà, cette journée a révélé la grande cohésion des acteurs -
rents et délégués du préfet de la DRIV, centre de ressources -
Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, parle de « la co
sa vie ».

**ENGAGEMENT ET DISPONIB
DEUX ASSOCIATIONS DE SAINT**

Lorsque le « contrat de ville » est devenu
« contrat urbain de cohésion sociale », la
municipalité de Saint-André a décidé de
fonder son action sur un tissu associatif de
proximité. La première « commande » pas-
sée aux chefs de projet : repérer les res-
sources de chaque quartier, impulser la
création d'associations, accompagner leur
consolidation.

La cartographie départementale réalisée par
la CES et le CR-C SUR recense pour 2009 sur
Saint-André 72 associations employées qui
totalisent 481 emplois.

**« FEMMES SOLID'AIR »
ACCUEILLIR, PARTAGER, COMBATTRE**

Odette, Sandrine et Guylène soutiennent
depuis plusieurs années les
victimes de violences
conjugales. En
2004, elles estiment qu'il
faut aller plus loin, être
mieux ancrées parmi les
acteurs judiciaires ou
sociaux et étendre la
capacité d'action.
Elles décident de
créer une associa-
tion.
« Femmes
Solid'air » est née.

Ne la cherchez pas dans l'annuaire ; elle n'y
est pas ; on ne peut la contacter que par un
numéro de téléphone portable connu de
bouche à oreille... Il sonne tous les soirs.

Si les sollicitations sont nombreuses
l'association entend préserver sa raison
d'être, rester disponible pour l'accu-
d'être, rester disponible pour l'accu-
l'écoute, et le soutien actif et, surtout, o
aux femmes en difficulté le respect
l'anonymat qu'elles réclament.

Autour d'un noyau de 10 à 15 perso-
l'association regroupe une centaine de
ments, dont plusieurs anciennes vic-
Celles-ci y trouvent une nouvelle mor-
et génèrent un cercle de solidarité
passé l'échelle de la ville.

